

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25T060

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de renouvellement de la canalisation AEP et branchements**

**Rue des Blés**

**PROLONGATION**

**A compter du 15/02/2025 jusqu'au 31/03/2025**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 relative à la redevance pour l'occupation du domaine public – actualisation et création de nouveaux tarifs,  
Vu l'arrêté N°24T332 du 04 décembre 2024 relatif aux travaux de renouvellement de la canalisation AEP et branchement rue des Blés,

CONSIDÉRANT la demande initiale du pétitionnaire : **BRONZO TP 185, boulevard de la Millière – 13011 MARSEILLE** pour le compte de : **LA METROPOLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

CONSIDÉRANT la demande de prolongation du pétitionnaire en date du 03 février 2025, pour une durée de quarante-cinq jours supplémentaires.

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à poursuivre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions annexes.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 11 FEV. 2025

Le Maire,  
Eric Le Dissès

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*



25T060



# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 11 FEV, 2025

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

### RUE DES BLES

#### PROPRIETAIRE DE LA VOIE

#### PROLONGATION

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

#### LE PETITIONNAIRE ... BRONZO TP

Adresse 185 Boulevard de la MILLIERE 13011 MARSEILLE

Tél./FAX 06 09 79 57 76

Mail elias.hassani@eauxdemarseille.fr

#### POUR LE COMPTE DE

de la Métropole

#### DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 15/02/2025 au 31/03/2025

#### NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Renouvellement de la canalisation AEP et Branchements

#### Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

DAET

300m Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE  
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



COMMUNE DE MARNAGNANE

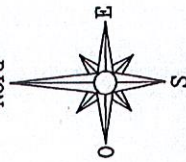
Périmètres du centre

le 04/12/2019

LEGENDE :

— Périmètre PNRoad

Nord



Dessiné par CF